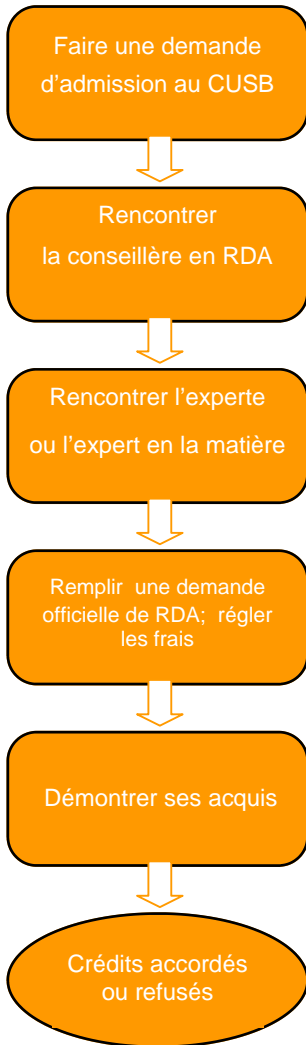




La reconnaissance des acquis

Un moyen pratique et souple d'évaluer et de reconnaître ce que vous savez et ce que vous pouvez faire



En tant qu'apprenante ou apprenant, vous pouvez bénéficier de la RDA sur plusieurs plans. La RDA :

- vous permet d'obtenir un diplôme sans réapprendre ce que vous savez déjà
- peut réduire le coût de vos études
- peut accélérer votre programme d'études
- reconnaît la valeur de vos acquis extrascolaires
- vous permet d'identifier des lacunes dans votre apprentissage
- vous permet de mieux planifier votre carrière et vos études.

La reconnaissance des acquis

Renseignements :
Johanne Boily
Conseillère en reconnaissance des acquis
Local 1118
Collège universitaire de Saint-Boniface
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
jboily@ustboniface.mb.ca

Téléphone : 204-237-1818, poste 202
Télécopieur : 204-235-4486

Numéro sans frais au Canada : 1-888-233-5112

Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
www.cusb.ca

Qu'est-ce que la reconnaissance des acquis (RDA)?

La RDA est un processus d'évaluation selon lequel un établissement postsecondaire peut reconnaître et créditer des connaissances acquises à l'extérieur d'une salle de classe traditionnelle. Ces connaissances peuvent être acquises, par exemple, dans le cadre du travail ou de la formation professionnelle, d'études personnelles, de bénévolat, de voyages, etc. Ces expériences peuvent avoir comme résultats des connaissances très précises dans certains domaines. Par exemple, on peut avoir acquis des connaissances en comptabilité ou appris à parler une autre langue telle que l'allemand ou l'espagnol. Si ces connaissances correspondent aux résultats d'apprentissage d'un cours de niveau postsecondaire, des crédits peuvent être accordés. Lorsqu'une demande de RDA est traitée, on met l'accent sur les apprentissages et non sur l'expérience. Ceux-ci doivent être mesurables et en rapport avec les objectifs de cours d'un programme donné. La RDA comprend également l'évaluation de cours suivis dans d'autres établissements postsecondaires qui pourraient être l'équivalent de cours au CUSB.

Bref, la RDA permet de reconnaître et de créditer les connaissances et les compétences d'un individu par rapport aux résultats d'apprentissage d'un cours.

Processus d'évaluation de la RDA

1) Équivalences de crédits

Ce processus comprend l'évaluation de cours suivis dans d'autres établissements postsecondaires qui pourraient être l'équivalent de cours dans un programme du Collège universitaire de Saint-Boniface. Un relevé de notes officiel et un plan de cours détaillé doivent être soumis au registraire. Les cours doivent avoir été suivis au cours des cinq dernières années. De plus, une note minimale de C est exigée.

2) Évaluation par le secteur

A) Examens basés sur l'expérience

Il est possible de démontrer, par le biais de l'examen basé sur l'expérience, que des connaissances correspondent aux résultats d'apprentissage d'un cours. La nature de l'évaluation peut varier d'un cours à un autre et peut comprendre :

- Un examen (oral ou écrit)
- Une évaluation de techniques en milieu de travail
- La soumission d'un devoir, d'un rapport, d'une dissertation ou d'un produit
- Une entrevue
- D'autres méthodes d'évaluation pertinentes à la matière en question

B) Portfolio

Le portfolio est un document préparé par la candidate ou le candidat qui démontre, preuves à l'appui, ses connaissances en fonction des résultats d'apprentissage d'un cours particulier. Le portfolio est évalué par l'experte ou l'expert en la matière.

Étapes à suivre pour faire une demande

- 1) Après avoir été admis à un programme au CUSB, rencontrer la conseillère en RDA afin d'obtenir des renseignements sur la façon de faire reconnaître officiellement ses acquis pour un cours ou des cours. En consultation avec la conseillère et, s'il y a lieu, l'experte ou l'expert en la matière, déterminer les possibilités de RDA. Remplir le questionnaire préliminaire.
- 2) L'experte ou l'expert en la matière détermine les cours qui pourraient faire l'objet d'une demande de RDA.
- 3) Présenter une demande officielle à la conseillère en RDA en remplissant un formulaire à cet effet. Le règlement des frais doit accompagner la demande (la moitié des frais du cours régulier).
- 4) Rencontrer de nouveau l'experte ou l'expert en la matière afin d'élaborer un plan d'évaluation. Des renseignements concernant les objectifs du cours, et s'il y a lieu, du matériel d'appui, sont remis.
- 5) Démontrer ses acquis.

En reconnaissance des acquis, on met l'accent sur les apprentissages et non sur l'expérience. Ce qui compte, ce sont les apprentissages qui découlent des expériences.